

Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

Nous sommes conviés à ce CSA Ministériel en pleine crise politique sur fond de conflit social qui n'épargne pas le ministère de Justice avec une très forte mobilisation de grévistes et de manifestants jeudi 18 septembre et une nouvelle journée d'actions programmée ce jeudi 2 octobre.

L'UNSa Justice et l'USM sont d'autant plus mobilisées dans ce contexte d'austérité budgétaire, du fait que la fonction publique soit une des principales cibles.

Les annonces budgétaires du précédent gouvernement sont insupportables et inacceptables. Elles marquent un nouveau coup porté aux services publics, y compris ceux de la Justice.

Ces mesures de casse sociale et de démantèlement du service public sont reportées mais jusqu'à quand ? Alors que nos métiers sont déjà marqués par la pénibilité, le manque chronique de moyens et la dégradation continue des conditions de travail.

Plus que jamais, la revalorisation des rémunérations, l'amélioration des carrières, l'amélioration des conditions d'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes sont indispensables. D'autres chantiers sont à mener pour améliorer les conditions de travail et garantir les moyens indispensables à l'exercice de nos missions au service de la Justice et de l'ensemble de nos concitoyens.

L'UNSa Justice et l'USM refusent que le service public et plus encore les moyens alloués à la Justice servent de variable d'ajustement budgétaire.

S'agissant de l'ordre du jour initial de ce CSA Ministériel, **l'UNSa Justice et l'USM** vous ont sollicité à l'issue de la réunion préparatoire du lundi 22 septembre sur le point relatif à un projet de charte d'utilisation des outils d'intelligence artificielle (IA) générative.

En effet, il nous semble prématuré d'évoquer la mise en œuvre d'une charte, qui au passage n'a pas été discutée sur le fond avec les organisations syndicales, au-delà d'un embryon d'échanges lors de la réunion du 4 septembre, alors même que nous n'avons à ce jour, jamais réellement évoqué dans le cadre du dialogue social, l'IA au sein de ce ministère en termes d'outil de travail.

Parler aujourd'hui de la mise en place de l'intelligence artificielle au sein de nos services alors même que la première problématique devrait être l'efficacité de nos logiciels professionnels semble précipité. Inutile de revenir sur les dysfonctionnements récurrents de Cassiopée, Portalis, Harmonie, Prisme, etc.

À moins que l'IA ne soit envisagée comme un remède à ces graves lacunes informatiques qui confrontent une majorité de nos collègues à des conditions de travail absolument lamentables et dégradées ?

Nous avons déjà plusieurs énormes handicaps avant même de démarrer la course :

- **des logiciels défaillants et créateurs d'insécurité juridique et de stress permanent ;**
- **des réseaux encore sous dimensionnés ;**
- **une volonté politique en totale contradiction avec les possibilités techniques existantes à notre niveau ;**
- **un service du numérique hors sol qui annonce sans cesse que les choses s'améliorent...**

C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour et l'instauration d'un dialogue structuré sur le numérique et par déclinaison sur l'IA, car loin de nous l'idée par principe, d'une opposition dogmatique à son introduction au ministère de la Justice.

Pour **l'UNSa Justice et l'USM**, il s'agit avant tout et surtout de construire et définir des exigences communes destinées à réglementer l'utilisation du numérique au travail et en particulier à :

- **s'assurer que la numérisation s'accompagne de progrès social et de bénéfices tangibles à la fois pour les personnels, l'administration et les usagers ;**
- **améliorer et favoriser l'égalité des chances et de traitement, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, l'organisation du travail et les emplois ayants du sens ;**
- **encourager et favoriser un dialogue social constructif et efficace ainsi que les droits syndicaux, et garantir des niveaux d'efficacité satisfaisants de l'administration ;**
- **prévenir et atténuer les risques pour la santé et la sécurité des personnels ;**
- **mettre en place une numérisation et donc une IA contrôlée par l'humain...**

Ces objectifs sont d'ailleurs repris par l'accord européen du 6 octobre 2022 signé par la France et en l'occurrence par le ministre de la transformation et de la fonction publiques de l'époque, Stanislas GUERINI.

Par conséquent et au-delà des points que nous avons soulignés et déplorés sur la forme et le fond dans notre communication du 22 septembre, **l'UNSa Justice et l'USM restent très vigilantes sur la mise en œuvre de l'IA et tiennent à rappeler**, comme l'a déjà fait la DGAFP en juin 2024 avec la publication d'une stratégie d'usage de l'intelligence artificielle en matière de gestion des ressources humaines dans la fonction publique d'État, **que l'IA doit être utilisée en soutien et non en remplacement du travail humain.**

L'UNSa Justice et l'USM demandent au secrétariat général de tenir compte des critiques du CESE (janvier 2025) quant à l'intégration de l'IA au sein de la DGFIP qui est l'exemple « d'un déploiement non concerté avec des objectifs d'intérêt général flous ».

Ce n'est par la mission « flash » et le rapport qui en découle sur l'IA, publié en juin dernier sans aucune concertation ni audition des représentants des personnels, qui peuvent à eux seul servir de base au déploiement d'une telle révolution au sein des services.

C'est la raison pour laquelle, l'UNSa Justice et l'USM vous demandent expressément l'ouverture d'une négociation pour un accord cadre au ministère de la Justice, sur la numérisation et en déclinaison sur l'IA, à l'instar de l'accord européen du 6 octobre 2022, avant toute mise en œuvre et expérimentation.

Nous réitérons qu'il est indispensable de clarifier et d'encadrer tout déploiement selon certains principes et certaines règles relatifs à la santé et sécurité au travail, sur le développement des compétences, la formations et les qualifications, sur la gestion et la protection des données, sur l'IA en temps que telle, sur la protection des emplois, etc.

Se pose aussi la question budgétaire pour conduire ce développement, alors même que nos dirigeants passent leur temps à nous seriner avec les économies budgétaires, surtout quand il s'agit de revaloriser les salaires des personnels et leur rendre la juste contribution au regard de l'énorme travail qu'ils fournissent. Encore une fois, deux poids deux mesures, pour ne pas dire que nous n'avons pas les mêmes priorités.

Toutefois, **l'UNSa Justice et l'USM** souhaitent savoir sur quelle ligne budgétaire ou autre financement et au regard de quelle enveloppe, le ministère a d'ores et déjà engagé les travaux ? Quid de l'utilisation du fonds pour la transformation de l'action publique ?

L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre progrès technologique et respect des principes fondamentaux du droit, afin que l'IA demeure un outil au service de la Justice, et non un substitut aveugle à l'expertise humaine.

Paris, le 29 septembre 2025

Pour les élus UNSa Justice et USM,
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET